

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## EXTRAORDINAIRE

**DU 01 AVRIL 2010**

Convocations du 30/03/2010

Réunion tenue à 19 h 00 en mairie.

Présents : DEQUEVAUVILLER Michel DELIGNIERES Francis DELABRE Stéphane  
DUVAL Pascale DUFETELLE Hubert ADAM Mickaël DUMONT Jean-Louis  
FOIRESTIER Michel GROGNET Janine LECAT Walter LECONTE Max

Absents excusés : FLET Françoise GOUJON Nathalie MACHY Mélanie  
DEPOILLY Christophe

Madame FLET Françoise a donné procuration à Madame DUVAL Pascale.  
Madame GOUJON Nathalie a donné procuration à Monsieur DELABRE Stéphane.  
Mademoiselle MACHY Mélanie a donné procuration à Madame GROGNET Janine.

Secrétaire de séance : ADAM Mickaël

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation de se réunir en session extraordinaire.

Le conseil donne son accord.

### **1 – Information aux conseillers sur les conséquences de l'annulation du Plan Local d'Urbanisme.**

Par jugement en date du 23 février 2010, le tribunal administratif d'Amiens a annulé la délibération du conseil municipal en date du 22 mai 2007 pour les motifs suivants :

- non respect des modalités de la concertation et violation des dispositions de l'article l 300- 2 du code de l'urbanisme.
- Irrégularité de l'article U5 du règlement.
- Irrégularité de certaines dispositions du règlement au regard de l'article R 123-9 du code de l'urbanisme.

Le premier moyen retenu entraîne une annulation total du PLU, les deux autres impliquant seulement, en tant que tels, une annulation partielle.

## **2 – Décision suite au jugement de Tribunal administratif sur l’annulation du Plan Local d’urbanisme.**

Compte tenu du jugement du tribunal administratif d’Amiens en date du 23 février 2010 et après avoir informé le conseil, le conseil municipal par 14 voix décide de ne pas interjeter l’appel de ce jugement.

Le Plan d’Occupation des Sols approuvé en 1985, modifié en 1990 redevient notre document de référence d’urbanisme.

Séance levée à 19 h 30